

Risque chimique : Déversement de matières dangereuses

Descriptif du risque

Le risque de déversement de matière dangereuse correspond à la possibilité qu'un produit dangereux (chimique, toxique, inflammable ou corrosif) soit accidentellement libéré dans l'environnement, lors de son stockage, de sa manipulation ou de son transport causant une exposition à un risque chimique (voir fiche de risque chimique).

Secteur(s) concerné(s)

Départements: Anatomie, Biologie médicale, DBCPSF, environnement, philosophie et arts, génies;

Instituts: I2E3, BIRH;

Services: SGIAI, CAPS

Et tout autre secteur où il y a présence de matières dangereuses réglementées par le SIMDUT.

Activité(s) concernée(s)

Tout type de manipulation avec des matières dangereuses réglementées par le SIMDUT.

Effet(s) sur la santé

Les effets varient selon la nocivité du produit, la quantité de vapeur dans l'air, la durée, la fréquence d'exposition et les voies d'accès dans le corps humain. Les risques chimiques peuvent provoquer des effets sur la santé immédiats ou différés, tels que des irritations, brûlures, des intoxications, des troubles respiratoires, ainsi que des atteintes chroniques (allergies, cancers, atteintes d'organes, mort) en cas d'exposition répétée ou prolongée.

Mesure(s) de prévention

Toujours privilégier les mesures de prévention les plus efficaces selon la hiérarchie de contrôle des risques de la CNESST. Lorsque l'élimination est impossible, réduisez au maximum les risques en combinant plusieurs mesures. Les mesures de prévention doivent toutefois être adaptées à la situation, puisque certaines ne sont pas toujours applicables ou pertinentes dans tous les contextes.

Élimination à la source : Évacuer immédiatement les personnes non essentielles de la zone touchée et informer les personnes se trouvant à proximité du déversement. Évaluer la nature, la quantité et les dangers associés au produit déversé afin de déterminer si une intervention peut être réalisée de façon sécuritaire. Contacter sans délai le Centre d'opérations de sécurité ou les services d'urgence désignés conformément aux procédures de l'établissement. Éliminer la source du déversement lorsqu'il est possible de le faire sans danger, par exemple en redressant un contenant ou en fermant une valve. Après l'événement, analyser les causes du déversement et mettre en place les mesures correctives nécessaires afin d'éviter qu'une situation similaire ne se reproduise.

Remplacement : Évaluer la possibilité de confier l'intervention à une équipe spécialisée lorsque le déversement dépasse les capacités d'intervention du personnel sur place ou présente un risque élevé. Évaluer la possibilité de remplacer le produit chimique utilisé par un produit présentant un risque moindre afin de réduire les conséquences d'un éventuel déversement. Privilégier des contenants ou des modes de distribution réduisant les risques de fuite ou de renversement lorsque cela est compatible avec les activités.

Contrôle technique : Assurer une ventilation générale adéquate des locaux afin de limiter l'accumulation de contaminants dans l'air. Utiliser la ventilation d'urgence des hottes chimiques lorsque possible. Maintenir en bon état les sondes de détection des gaz, lorsque requises par l'évaluation des risques. Utiliser des bacs de rétention, des plateaux de confinement ou d'autres dispositifs permettant de limiter la propagation d'un produit déversé. Maintenir à proximité des trousse de déversement adaptées aux produits présents.

Signaux : Maintenir en fonction les alarmes sonores et visuelles reliées aux sondes de détection des gaz, lorsque requises. Maintenir les alarmes des hottes chimiques en bon état de fonctionnement. Identifier les produits conformément aux exigences du SIMDUT et afficher les dangers associés. Délimiter et identifier clairement la zone contaminée au moyen d'un affichage de zone restreinte ou d'autres moyens empêchant l'accès aux personnes non autorisées. Afficher les procédures d'urgence et les coordonnées des ressources à contacter en cas de déversement.

Mesures administratives : Restreindre immédiatement l'accès à la zone touchée jusqu'à ce qu'elle soit sécuritaire. Offrir la formation SIMDUT ainsi que la formation en sécurité des laboratoires aux personnes concernées. Fournir une formation spécifique sur les interventions en cas de déversement chimique, incluant l'utilisation des trousse de déversement et les limites d'intervention du personnel. Maintenir à jour l'inventaire des matières dangereuses et rendre les fiches de données de sécurité facilement accessibles. Élaborer, appliquer et mettre à l'essai des procédures d'urgence en cas de déversement chimique. Assurer une assistance immédiate du Centre d'opérations de sécurité lors des incidents nécessitant un soutien. Maintenir en quantité suffisante les trousse de déversement et le matériel d'intervention, et en vérifier périodiquement l'état. Vérifier régulièrement l'accessibilité et le bon fonctionnement des douches d'urgence et des douches oculaires. Documenter les incidents, réaliser une analyse des causes et mettre en œuvre les mesures correctives appropriées avant la reprise des activités.

Moyens et équipements de protection individuelle ou collective : Porter des gants adaptés au produit chimique concerné, notamment des gants en néoprène, lorsque requis. Porter un sarrau de laboratoire et, selon les risques, une combinaison de protection chimique. Porter des lunettes de sécurité et une visière lorsque des risques d'éclaboussure sont présents. Porter des vêtements couvrants comprenant un pantalon long et des souliers fermés couvrant entièrement le pied. Utiliser des couvre-chaussures ou des bottes de protection lorsque le risque de contamination du sol est important. Porter une protection respiratoire appropriée lorsque l'évaluation des risques l'exige ou lorsque les concentrations atmosphériques peuvent présenter un danger.

Les mesures présentées ci-dessus constituent des exemples parmi d'autres et ne représentent pas une liste exhaustive.

Liste des actions

Action	Fréquence ou échéancier	Responsable
Certifications des hottes de laboratoires	Tous les ans	Fournisseur externe, SGIAI, SPP
Inspection des sondes de gaz	2 fois par an	Fournisseur externe, SPP

Numéro d'urgence 911 pour la vie, assistance immédiate 5050 ou 819-376-5050 et adresse courriel ssmte@uqtr.ca pour toute question.

Formation SIMDUT	À tous les 3 ans pour les gens exposés ou pouvant être exposés	Supérieur immédiat
Formation sécurité en laboratoire	À tous les 3 ans pour les utilisateurs de laboratoire de recherche	Supérieur immédiat
Inventaire des produits dangereux	En continu	Supérieur immédiat
Vérification des détecteurs de gaz portatifs	Chaque semaine	SPP
Révision de la procédure de gestion des déversements accidentels par l'équipe d'intervention	Aux 6 mois	SPP
Essai d'ajustement de protection respiratoire	Au besoin	Supérieur immédiat, SPP, responsable d'essai d'ajustement d'APR du secteur
Inspection des douches d'urgence et oculaire	2 fois par année	SGIAI
Port des EPIs	À chaque manipulation	Utilisateur, supérieur immédiat